

[www.rehainviller.fr](http://www.rehainviller.fr)



PERIMETRE DE PROTECTION

GARAGE LOUIS

PARTICIPATION CITOYENNE



**Rehain'Actu**



## Édito

La période des vacances est là. Pour celles et ceux qui ont la possibilité d'en prendre, je les leur souhaitent belles et ressourçantes. Pour ceux qui restent, nous faisons tous les efforts possibles pour que Rehainviller soit un village agréable à vivre. Comme vous avez pu le constater la belle ligne de prunus a été raccourcie. Il ne s'agit pas d'une décision prise de gaité de cœur, mais ceux qui ont été abattus étaient devenus menaçants pour la sécurité de tous et pour la clôture des riverains.

Une bonne nouvelle pour les habitants, les travaux de raccordements à la fibre vont démarrer incessamment. Je suis sûr que ceux qui avaient des difficultés de connexion majeures verront très bientôt la fin de leurs soucis. Je rappelle que le coût de la prise qui sera installée chez chacun de vous, soit 100€ sera pris en charge par la CCTLB. (budget de 1 212 700€ pour les 43 communes).

Les travaux de réfection et de mise aux normes de la salle communale vont devoir commencer, j'ai dû signer les ordres de service afin de ne pas perdre une subvention de l'Etat de 85 000€. Elle ne pourra donc plus être louée à partir de septembre. Les travaux devraient durer 6 mois, et les services de la mairie seront transférés dans un endroit à déterminer, mais qui devrait être dans la classe laissée libre à l'école élémentaire.

Tous les luminaires de la commune, 172 au total, plus les armoires électriques ont été changés par des leds pour un total de 95 000€ hors subventions (une grosse moitié). Le retour sur investissement devrait se faire rapidement grâce aux économies substantielles réalisées sur les factures.

Les appels d'offres pour la réfection du château d'eau ont été relancés suite à un premier appel infructueux.

Afin d'améliorer la sécurité dans le village, des ralentisseurs devraient être installés rue du Laxatte et un supplémentaire avant celui installé devant les écoles.

Les communes voisines se sont dotées de City-stade, nous allons reprendre la réflexion pour voir si une telle réalisation est possible en lieu et place du terrain de hand devenu obsolète.

Pour conclure, je vous informe que j'ai été élu administrateur du futur cinéma de Lunéville, avec mon homologue de Saint Clément, nous y représenterons les communes extérieures à Lunéville, ayant souscrit une action de la société créée à cet effet. Les travaux devraient se terminer pour cette fin d'année.

Encore bonnes vacances à tous.

Votre Maire,  
Gérard COINSMANN

## FAUCHAGE TARDIF ET BIODIVERSITE

La municipalité a fait le choix du fauchage tardif aux abords des routes et dans les fossés. Le concept consiste à laisser pousser l'herbe afin de préserver la biodiversité. La surface laissée à l'état naturel devient un lieu de reproduction, de nidification de la faune, de la flore et des insectes. Elle représente un milieu riche en pollen attirant abeilles et papillons.

La fauche est effectuée une fois par an, en septembre pour laisser le temps aux plantes de se ressemer et à la faune de terminer sa reproduction.

Le fauchage régulier est maintenu à certains endroits pour préserver la visibilité des usagers des routes, et donc leur sécurité.

## P

## PERIMETRE DE PROTECTION

Le château d'Adoménil est inscrit au titre des monuments historiques.

**Qu'est-ce que le périmètre de protection d'un monument historique ?** C'est une servitude d'utilité publique qui s'applique autour des édifices classés. Le périmètre de protection des abords du château comprend les habitations des rues Husson Lardant, d'Adoménil, du Gué, la place de l'église pour moitié et les n° 13, 15 et 17 de la rue PE Marin ainsi que la ferme et les immeubles situés route Mathieu de la Haye au lieu-dit Adoménil.

**Quelles sont les obligations qui pèsent sur un bien situé dans ce périmètre ?** Dans ce secteur protégé, tous travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti (cour ou jardin par exemple) tels que construction, démolition, modification d'aspect, aménagement extérieur... une construction neuve, sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'architecte des Bâtiments de France (ABF).

**Quelques exemples de travaux modifiant l'aspect d'un bien :** le remplacement des portes ou fenêtres, l'installation d'un portail, la rénovation de la toiture, un ravalement de façade, la création d'une fenêtre de toit.

**Le rôle de l'ABF :** il est de veiller à ce que l'architecture du voisinage du monument historique soit en « harmonie » avec celui-ci. Son avis portera sur les matériaux utilisés : bois ou PVC, couleur pour les fenêtres, type de tuile pour les toitures, type d'enduit, couleur pour les façades, les détails de finition tels que pose de baguettes d'angle sur les arêtes des façades. A ce jour, pour les travaux sollicités à Rehainviller dans ce secteur, l'ABF a recommandé des huisseries en bois ainsi que les coloris figurant sur le nuancier proposé par le CAUE disponible en mairie.

L'ABF peut être consulté sur RDV avant le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation. Il formulera des observations qui permettront d'éviter les blocages lors de l'instruction.

### Comment faire une demande ?

La demande à l'ABF est faite automatiquement. Il convient de déposer en mairie un exemplaire supplémentaire de déclaration préalable de travaux (DPT) ou de demande de permis de construire. La commune lui transmet le dossier. Pour ces dossiers, les délais d'instruction sont prolongés d'un mois : pour les DPT (2 mois au lieu de 1) et pour les permis de démolir et de construire (3 mois au lieu de 2).

**Avis de l'ABF :** l'Architecte des Bâtiments de France analyse et donne soit :

- un accord avec prescriptions motivées. Dans ce cas il y a obligation d'appliquer les prescriptions,
- un accord avec recommandations ou observations : il n'y a pas d'obligation de mise en œuvre.
- un accord sans prescription ou recommandation.
- un refus : il faut dans ce cas réitérer une demande en répondant aux critères de l'ABF.

## DEJECTIONS CANINES

Nous devons, hélas, rappeler une nouvelle fois aux propriétaires de nos amis à 4 pattes quelques règles de savoir-vivre.

Même si certains pensent encore que « marcher dedans peut porter bonheur », avouez qu'il y a des choses plus agréables dans la vie. Nous vous rappelons aussi que les espaces verts du village sont parfaitement entretenus par nos agents, et lors de leur travail il n'y a rien de plus humiliant que de se faire crépir de déjections laissées là par des animaux dont les propriétaires n'ont aucun sens de la propreté collective. En ce qui concerne ceux qui, bien attentionnés, ramassent à l'aide de sacs plastiques, ne les jetez pas dans les bouches d'égout, elles finissent par boucher les pompes de relevage du réseau d'assainissement et c'est toute la collectivité qui en paye le prix.

Utilisez votre poubelle !

La rue voisine de celle où vous résidez n'est pas la zone d'aisance de votre animal, un peu de civisme : ramassez svp !!!

Petit rappel : un arrêté municipal pris en ce sens permet une verbalisation à la hauteur de 35 euros.



## VEHICULE ELECTRIQUE

La CCTLB s'est fixé comme priorité de développer les moyens de mobilité sur son territoire, avec une priorité donnée aux communes rurales au nombre de 41.

Aussi, afin de répondre aux besoins des habitants et en partenariat avec le PETR, elle se propose de réaliser les actions suivantes :

- mise en place d'un réseau de bornes électriques dans chaque commune
- mise à disposition d'un véhicule en autopartage pour les habitants des villages.

Dans les prochaines semaines, les installations de bornes électriques commenceront, suivies par la livraison du véhicule.

Une appropriation des véhicules se fera au niveau des communes, puisque la voiture qui partira de Rehainviller reviendra au même endroit après que l'utilisateur s'en est servie.

Compte tenu des aides diverses, ce projet, qui s'élève à 1,3 million d'euros, pourrait être subventionné à hauteur de 75 %. L'objectif étant le très faible coût pour la population, les habitants des villages pourront utiliser cette voiture en ne dépensant que quelques euros pour la location, la réservation se faisant via une plateforme spécialisée.

Ce projet se fera en faveur de la transition énergétique voulue par le gouvernement et du pouvoir d'achat des habitants; il permettra aux citoyens ne disposant pas de moyen de mobilité de se déplacer.

## GARAGE LOUIS

Situé au 16, route des Vosges, à la sortie de Rehainviller sur la droite avant le rond -point de Chaufontaine, le garage LOUIS offre un accès facile.

M. Claude LOUIS, 56 ans, est à la tête de cette entreprise indépendante composée d'une équipe de 4 personnes. Exerçant auparavant à Flin pendant 20 ans, le dirigeant a décidé de venir s'installer à Rehainviller en 2009 en raison de deux facteurs déterminants : d'une part, un emplacement stratégique de premier choix avec la proximité de l'aire de co-voiturage et des sorties en provenance de Nancy et Lunéville, et d'autre part, l'opportunité de construire un bâtiment spacieux, plus moderne et entouré d'un grand parking.

Polyvalent, l'établissement propose plusieurs types de prestations à ses clients :

- l'entretien et la réparation de véhicules, particuliers ou professionnels, quelle que soit la marque; tous les travaux de mécanique, carrosserie et peinture sont assurés au sein de l'atelier ;
- la vente de véhicules neufs ou d'occasion (l'offre est consultable sur le site internet [www.garage-louis.com](http://www.garage-louis.com)) ;
- la vente de pneumatiques (une foire aux pneus est organisée plusieurs fois dans l'année);
- la mise à disposition de services : réparation ou remplacement de pare-brise, diagnostic technique, assistance et dépannage-remorquage, prêt de véhicule de courtoisie, délivrance de la carte grise (l'établissement bénéficie d'un agrément et d'une habilitation délivrés par la préfecture).

Pour mener à bien ces activités, M. LOUIS est assisté d'un mécanicien (Sébastien) et d'un carrossier (Fabrice), professionnels qui effectuent régulièrement des stages; lui-même est un ancien chef d'atelier de Peugeot. Outre les compétences techniques, le métier de garagiste nécessite des qualités de gestionnaire. En cela, le dirigeant est solidement épaulé par son épouse : Véronique, qui gère tous les aspects comptables et accueille les clients avec sourire et efficacité. À son poste, elle apprécie en particulier la proximité et la relation privilégiée qu'elle entretient avec ses clients et ses fournisseurs qu'elle connaît, pour la plupart, depuis toujours.

Alors, pour prendre soin de votre véhicule et profiter de l'expertise de professionnels, sans hésitation, confiez-le au garage LOUIS !

## PARTICIPATION CITOYENNE

Dans la mémoire collective des français, le 6 juin est une date importante en raison du débarquement de 1944 sur nos plages de Normandie. Cette année, c'est ce fameux jour J qu'une cérémonie officielle dans la salle du conseil municipal a eu lieu à Rehainviller pour la signature du protocole « Participation citoyenne » permettant d'apporter un peu plus de sécurité dans notre localité.

Se sont ainsi retrouvés M. le Sous-préfet récemment nommé sur notre territoire, Matthieu BLET, le chef d'escadron de Lunéville le Commandant PASQUIER BERNACHOT, et à titre amical envers notre commune M. le Député Thibault BAZIN, le Président de la Communauté de Communes Laurent de GOUVION SAINT CYR et bien sûr notre premier magistrat. Ce dernier a d'ailleurs rappelé l'historique de la démarche commencée il y a un an et demi.

Huit habitants ont accepté la mission bénévole de soutien en matière de sécurité. Ces témoins « signaleurs » ont suivi une formation qui leur permet d'être observateurs attentifs et en lien avec l'Adjudant DEMOULIN, référent de ce protocole. Ils ont pour but d'apporter un œil averti dans leur quartier et de révéler à la gendarmerie les « anomalies » décelées. Plus ou moins fait du hasard, ils sont bien répartis sur la commune.

Pour en revenir à ce dispositif, il contribue à ce que nous soyons plus efficaces en matière de sécurité. La vidéo protection a déjà été un outil précurseur. C'est une démarche opérationnelle vers une qualité de dialogue et de proximité entre le citoyen et la gendarmerie. Ce groupe de volontaires n'est pas une milice, il a pour vocation de participer à la prévention de la délinquance de proximité. Une évaluation annuelle va permettre d'analyser son efficacité. Après toutes ces explications, restait à signer le protocole entre M. le Maire, le représentant de l'Etat et le Chef d'escadron.

Nos bénévoles sont : MM. CONTE, KLEIN, LAMM, PETIT, PETITJEAN, PERNOLLET, SZATMARI et Mme PIERRON.

## CHIENS DANGEREUX

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories :

- 1ère catégorie ou « chiens d'attaque » : Pitbull, Tosa, Boerbeol, Mastiff, ainsi que les chiens non inscrits au Livre des Origines Français, mais assimilables par leurs caractéristiques morphologiques à ces races,
- 2ème catégorie ou « chiens de garde et défense » : Rottweiler, American Staffordshire Terrier, Tosa Inu...

La détention de ce type de chiens est réglementée par la loi du 6 janvier 1999 et son décret du 29 décembre 1999. Leurs propriétaires doivent être obligatoirement titulaires d'un permis de détention délivré par la mairie. Sont nécessaires à l'obtention du permis :

- les pièces habituelles, certificat d'identification, de vaccination antirabique, d'assurance de responsabilité civile en qualité de propriétaire ou de détenteur de l'animal pour les dommages causés aux tiers, et de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie,
- une évaluation comportementale du chien faite par un vétérinaire, renouvelée à intervalles réguliers selon la dangerosité du chien,
- une attestation d'aptitude du maître, délivrée à l'issue d'une formation de sept heures portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que la prévention des accidents.

## AGENDA

### AOÛT-SEPTEMBRE-OCTOBRE

**Dimanche 28 juillet** : 4ème tournoi de sixte (association ASRH football).

**Dimanche 18 août** : 2ème challenge Théo CURIN (association ASRH football).

**Dimanche 15 septembre** : brocante (association ASRH football)

**Samedi 26 octobre** : défilé d'Halloween dans les rues du village (association Familles Rurales).

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

Jacob BAZELAIRE le 25 avril

Robin LEONARD le 27 avril

Jules DOPP le 30 mai

Alice ECKERT le 23 juin

*Tous nos vœux aux nouveau-nés et aux heureux parents.*

### MARIAGES

Christophe BERCHIER et Camille MARTIN le 15 juin.

*Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés*

### DECES

Simone MASSIN le 29 mai

Michel SOUAILLAT le 21 juin

*Nous présentons nos condoléances aux familles éprouvées*

## ACTU +

**Théo CURIN** est triple champion de France en remportant le 26 mai trois médailles d'or sur 50m, 100m et 200m nage libre. Il a également décroché une médaille d'argent sur 50m papillon. Théo est qualifié pour les championnats du monde qui auront lieu à Londres en septembre.

**BRUITS DE VOISINAGE** : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, .... ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après :

- les jours ouvrables : de 8h à 20h

- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

- le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00